



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 juin 2023

Début de séance : 20h30

**PRESENTS** : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel, VERLAGUET Mathieu

**ABSENTS EXCUSES** : LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques.

### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 2023 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Adhésion groupement de commande concernant l'éclairage public - SIEDA ;
- Convention de prestation de service avec Panneau Pocket ;
- Convention avec ALCOME – Gestion des déchets issus de la voirie communale (mégots) ;
- Expérimentation du CFU (Compte Financier Unique) – Passage à la M57 ;
- Mise à jour des tarifs du Point accueil ;
- Questions diverses.

### Délibérations et décisions du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : SAUVEPLANE Pierre a été désigné à huit voix pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 10 mai 2023** : adopté à l'unanimité des membres présents.
- **CR des décisions du maire** : Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire depuis le 10 mai 2023 dans le cadre de ces délégations.
- **Adhésion au groupement de commande 2024-2027 initié par le SIEDA – Entretien et rénovation des installations de l'EP** : Il est demandé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public et le renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à huit voix pour, d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonné par le SIEDA. Il autorise Madame le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le SIEDA pour signer le marché, le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement et donne mandat au SIEDA pour suivre les consommations d'énergies
- **Adhésion au service fourni par Panneau Pocket** : Madame le Maire présente la solution de communication proposé par l'entreprise « Panneau Pocket ». Elle indique que cette application va permettre d'informer un plus grand nombre d'habitants dès affichage de l'information sur la plateforme dédiée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à huit voix pour, d'adhérer à ce service pour une période expérimentale d'un an.
- **Convention avec l'éco-organisme ALCOME** : Madame le maire présente aux élus l'éco-organisme ALCOME en leur indiquant qu'il s'agit d'un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 agissant pour la réduction des mégots dans l'espace public.  
Elle précise qu'ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités qui ont en charge le nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique qui permet alors d'obtenir un soutien financier annuel, des dispositifs de collecte de rue (cendriers de rue, éteignoirs à corbeille...) selon les problématiques propres à votre commune, des dons de cendriers de poche pour les événements ponctuels (minimum 50 par tranche de 1 000 habitants). En contrepartie, les communes doivent s'engager à prendre les arrêtés municipaux nécessaires pour interdire de jeter des déchets au sol et effectuer une campagne de communication annuelle pour sensibiliser au bon geste. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à huit voix pour, signer un contrat-type entre la commune et ALCOME pour la durée de l'agrément ;
- **Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)** : Madame le maire présente les principaux objectifs du CFU (favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives). Elle précise que la mise en place de cette expérimentation permettra un contrôle automatisé de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP. La candidature à l'expérimentation du CFU pour le budget principal emporte automatiquement celle des budgets annexes éligibles (M57, M4). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à huit voix pour, la mise en place du compte financier unique pour l'exercice 2023 et autorise Mme le maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique.
- **Mise à jour des tarifs du point accueil** : Les tarifs 2023 du point accueil communal ont été mis à jour à huit voix pour.

Fin de séance : 21h00

Le Maire

CALMELS Anne

Le secrétaire de séance

SAUVEPLANE Pierre